

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215904897-20230413-DCM_20230407_01-DE



VERDI



Février 2023

Préprogramme

Construction d'une salle de sport

VERDI Conseil Nord de France

+33 3 20 81 78 00

conseilnorddefrance@verdi-ingenierie.fr

80 rue de Marcq | CS 90049

59441 Wasquehal Cedex

SOMMAIRE



1 Présentation de l'opération	4
1.1 Le contexte	5
1.2 La fiche signalétique de l'opération	5
1.3 L'organisation de l'opération	6
1.3.1 Le Maître d'ouvrage	6
1.3.2 Le programmiste / AMO	6
2 Données	7
2.1 Présentation du site	8
2.2 Le foncier	10
2.3 L'urbanisme	11
2.3.1 Le PLU de Raimbeaucourt	11
2.3.2 Servitudes d'utilités publiques (SUP)	13
2.3.3 Obligations diverses (OD)	14
2.4 Les réseaux	14
2.5 Déplacements et infrastructures existantes	15
2.5.1 Le réseau routier	15
2.5.2 Les transports collectifs	16
2.6 L'environnement naturel	17
2.6.1 Topographie	17
2.6.2 Sol et sous-sol	18
2.6.3 Climat	18
2.7 Les risques naturels et technologiques	20
2.7.1 Séisme	20
2.7.2 Inondation	22
2.7.3 Argiles	23
2.7.4 Mouvements de terrain	23
2.7.5 Cavités souterraines	23
2.7.6 Découverte d'engins	23
2.7.7 Risque Industriel	24

SOMMAIRE



3 Fonctionnel	25
3.1 Définition des besoins fonctionnels	26
3.1.1 L'organigramme fonctionnel	26
3.1.2 Le tableau des surfaces	28
3.1.3 Les principales fonctions	30
3.1.4 Description des espaces intérieures	30

4 Annexes

Erreur ! Signet non défini.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 059-215904897-20230413-DCM_20230407_01-DE



1 PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 LE CONTEXTE

Le présente préprogramme concerne la construction d'une salle de sport pour la ville de Raimbeaucourt, en remplacement de la salle de sport « Raymond Dapvril ».

La salle de sport accueillera les activités suivantes :

- Basketball niveau départemental
- Gymnastique niveau départemental
- Tir à l'arc niveau régional et national

Elle accueillera aussi les établissements scolaires et accueils de loisirs de la ville ainsi que des évènements ponctuels (Foire, salons, etc)

1.2 LA FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'OPERATION

NOM DE L'OPERATION	Construction d'une salle de sport
NOM DU MAÎTRE D'OUVRAGE	Ville de Raimbeaucourt
EFFECTIFS	800 personnes maximum
TYPE DE L'ETABLISSEMENT	ERP type X
ACTIVITE PRINCIPALE	Activité sportive
ADRESSE	Rue Juliot Curie 59283 RAIMBEAUCOURT
REFERENCES PARCELLES CADASTRALE	Section : B Numéros : 805 - 806- 807 – 2455 - 2715 2716
SUPERFICIE DE LA PARCELLE	14 573 m ²
MONTANT TRAVAUX PREVISIONNEL	3.300.000 € HT

1.3 L'ORGANISATION DE L'OPERATION

1.3.1 LE MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Raimbeaucourt
Place du Général de Gaulle
59283 Raimbeaucourt
Tél. : 03 27 80 18 18

1.3.2 LE PROGRAMMISTE / AMO

Verdi Conseil Nord de France
80 rue de Marcq, CS 90049
59441 Wasquehal Cedex
Tél. : 03 20 81 78 00

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 059-215904897-20230413-DCM_20230407_01-DE



2 DONNEES

2.1 PRESENTATION DU SITE

La commune de Raimbeaucourt est située dans le département du Nord (59) à 10 km au nord de Douai. Raimbeaucourt appartient à Douaisis Agglo, intercommunalité regroupant 35 communes pour 150 000 habitants (*Site officiel Douaisis Agglo*).

Raimbeaucourt est une commune urbaine de 4000 habitants (*Insee 2019*) ayant une superficie de 11 km², elle est notamment entourée par les communes de Moncheaux, Roost-Warendin et Faumont et fait partie du parc naturel régional Scarpe-Escaut.



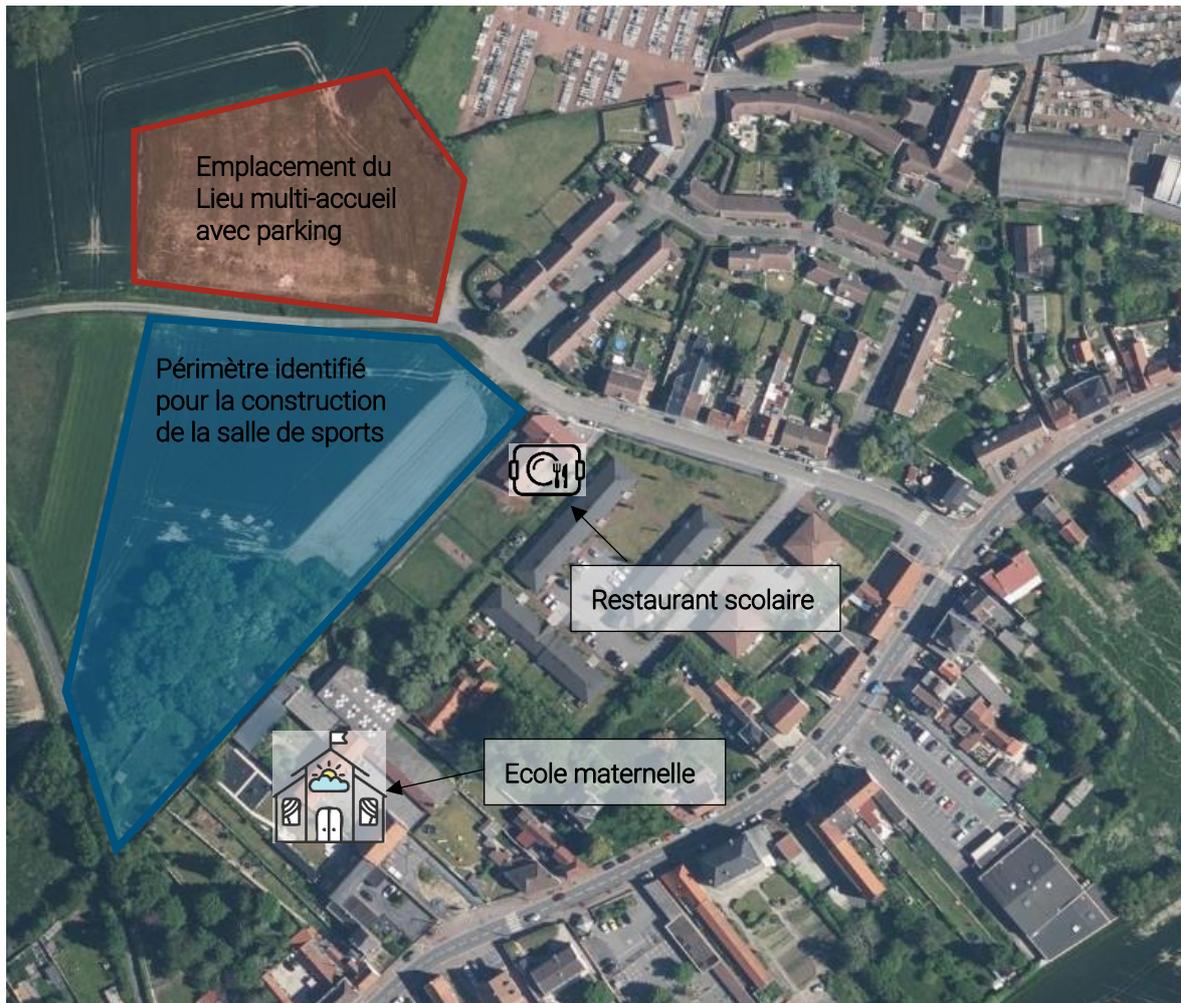
Localisation de Raimbeaucourt au sein de Douaisis Agglo. Source : douaisis-agglo.com

Ces dernières années, la ville mène une politique très forte sur le regroupement et le renforcement de l'offre d'équipements avec des réalisations comme la construction du lieu multi-accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, la réhabilitation de l'école maternelle Suzanne Lano, l'aménagement d'un cabinet médical ou la création de jardins familiaux.

De plus, la commune possède une salle de sports située place Clemenceau dans le centre bourg qui est très dégradée et dont la réhabilitation ne serait pas pertinente au vu des contraintes économiques et géographiques du site.

C'est donc à travers ces différentes démarches de développement des équipements que la commune de Raimbeaucourt lance un projet pour la construction d'une nouvelle salle de sport.

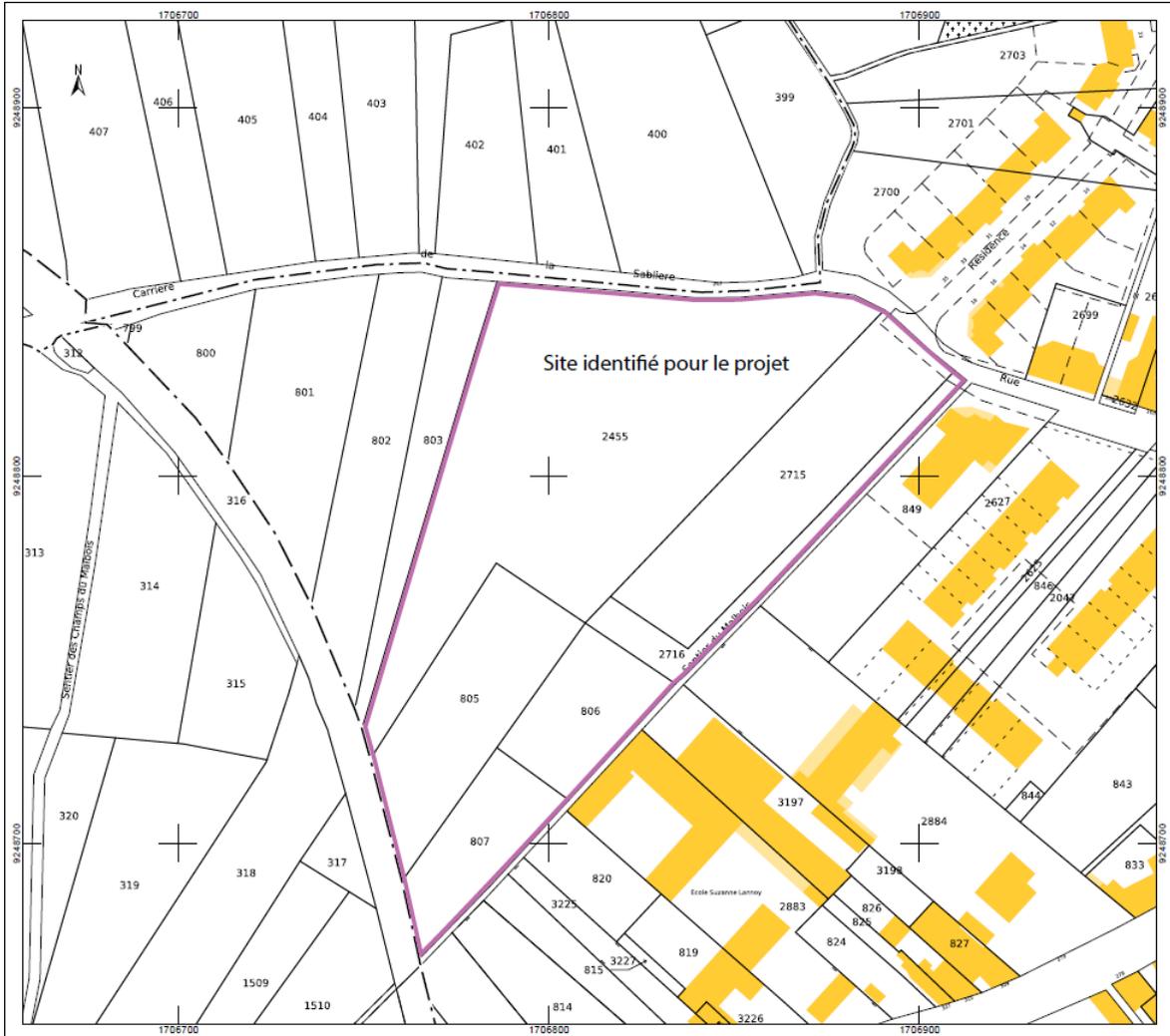
Cette salle de sport sera construite en face de l'espace multi-accueil achevé en 2022, à proximité de l'école maternelle Suzanne Lanoy et du restaurant scolaire avec le renforcement ou la création de liaisons douces entre ses différents équipements.



Implantation de la parcelle du projet à l'échelle des environs. Source : Verdi

2.2 LE FONCIER

Le site d'étude se situe sur les parcelles n° 805 - 806 - 807 - 2455 - 2715 - 2716 de la section B. Ce zonage représente une surface de 14570 m².

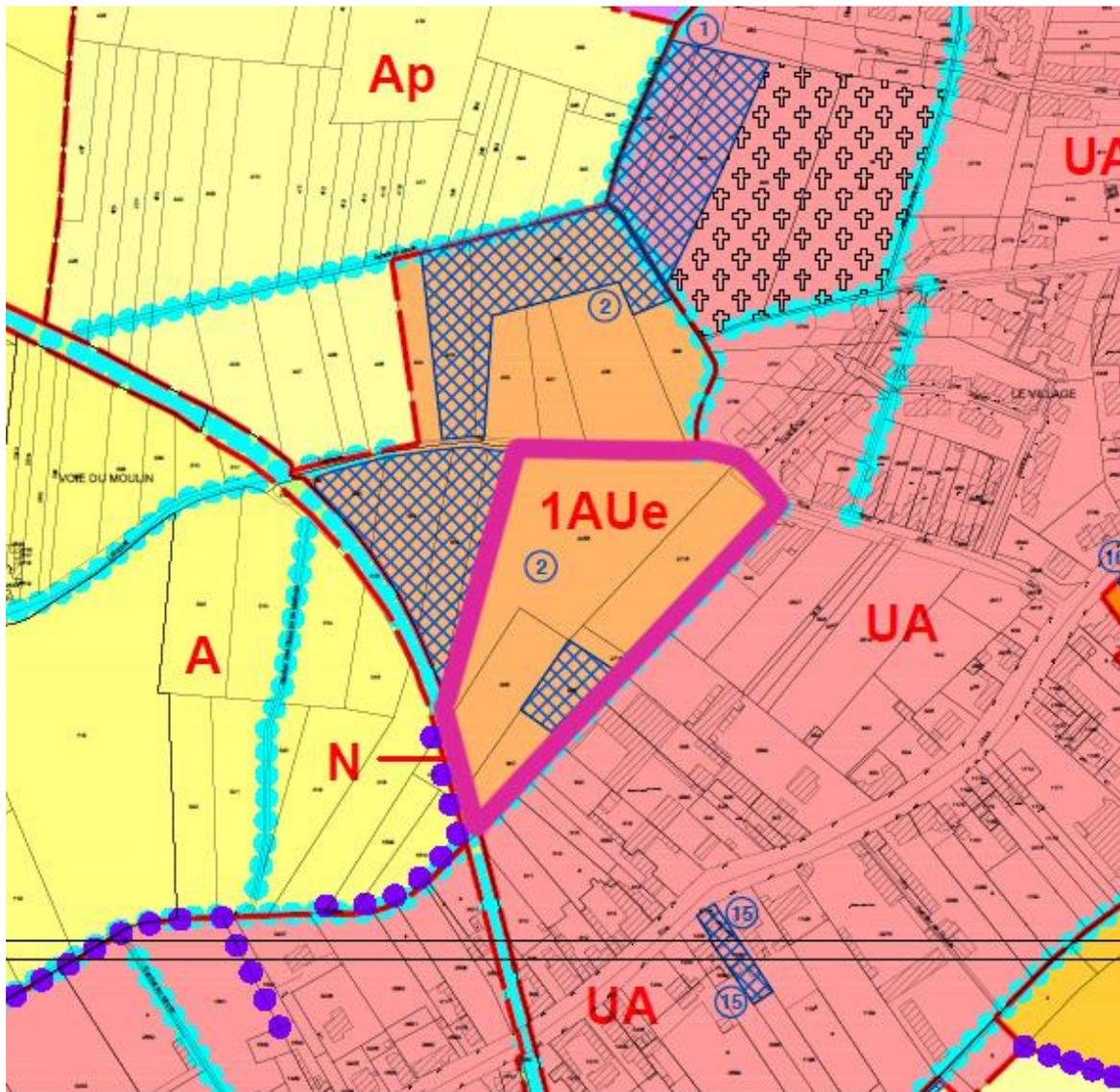


Parcelle cadastrale du site d'étude. Source : france-cadastre.fr

2.3 L'URBANISME

2.3.1 LE PLU DE RAIMBEAUCOURT

Les parcelles concernées sont situées en zone « 1AUe » au PLU. Celle-ci correspond à un secteur à urbaniser à court/moyen terme à vocation d'équipements et services publics.



— Délimitation de la parcelle

| Extrait de la carte de zonage réglementaire du PLU de Raimbeaucourt (avant modification). Source : Verdi

Néanmoins, une révision du PLU entamée fin 2021 vise à établir un principe de mixité sur cette zone. En effet, cette parcelle s'inscrit dans un plan d'extension de l'urbanisation, et devra intégrer l'extension du restaurant scolaire, la création d'une zone de logements ainsi que l'équipement sportif étudié dans ce rapport. La zone de projet sera de type « 1AU ». Un

schéma d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est en cours de réalisation par VERDI. Celui-ci fournit des indications permettant de créer un aménagement cohérent du secteur. D'un point de vue beaucoup plus macroscopique, cette révision du PLU ainsi que l'OAP sont soumis et respectent les documents de planification supra-communaux : SRAD-DET ; SCOT ; PCAET ; SDAGE ; SAGE ; Charte PNR Scarpe Escaut.



LEGENDE

Périmètre de l'OAP	Traitement qualitatif des franges et la mise en place d'une zone de transition entre espace agricole et artificialisé sur la frange Ouest	Principe de bouclage interne
Zone 1AU	Végétation existante à maintenir	Entrée Sortie
Boisement à préserver et valoriser	Espace agricole à maintenir ouvert	Accès au parking mutualisé
Espace d'équipement : salle de sport	Stationnement perméable mutualisé	Accès aux liaisons douces à maintenir
Espace d'équipement : Agrandissement cantine scolaire	Fossé à préserver	Liaison douce à maintenir
Espace à vocation habitat		Liaison douce à renforcer
Lieu multi accueil existant		

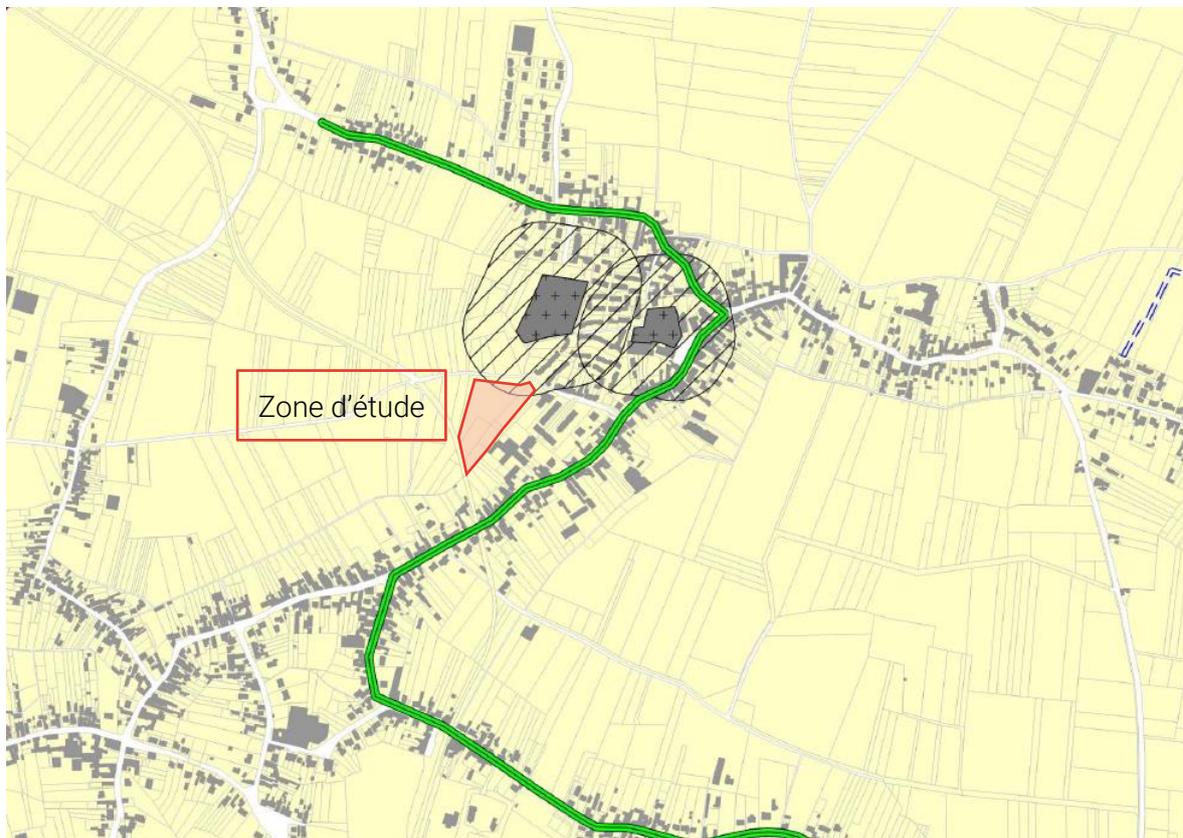
Schéma d'orientation d'aménagement et de programmation. Source : VERDI

Ce schéma OAP intègre également un diagnostic du paysage écologique réalisé par VERDI. Celui-ci a mis en évidence l'existence d'une zone de fourrés pouvant être utilisée comme zone de reproduction, de refuge ou d'alimentation par plusieurs espèces. Il est vivement conseillé de laisser cette zone de fourrés tel quel et de la baliser afin de limiter les impacts sur la faune.

Ces données réglementaires ne sont pas exhaustives. Il reste à la charge de la maîtrise d'œuvre de connaître et respecter la réglementation en vigueur.

2.3.2 SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES (SUP)

- Servitude de type INT1 relative à la protection des cimetières.

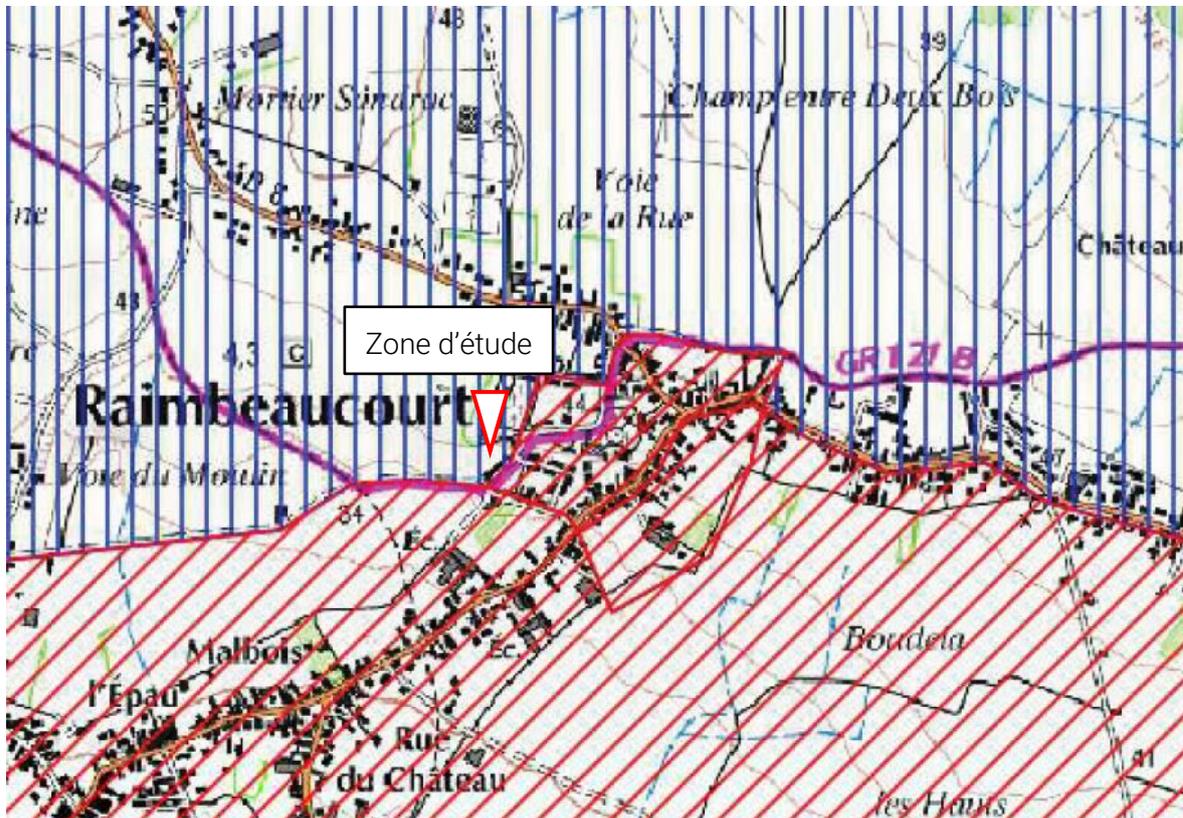


	Contour communal
	Bâti
	Contour parcellaire
	A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
	AC1 - Protection des Monuments Historiques (assiette)
	EL7 - Alignement
	I5 - Produits Chimique - Protection des Conduites (Générateur)
	I5 - Produits Chimique - Protection des Conduites (zone de protection)
	I1Bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines (Générateur)
	I1Bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines (zone de protection)
	INT1 - Cimetières civils et militaires
	INT1 - Zone de protection

Carte représentant les SUP à proximité de la zone d'étude. Source : VERDI

2.3.3 OBLIGATIONS DIVERSES (OD)

- ARCHEO représentant les zones de préemption archéologique.



Légende

 Saisine Systématique

 Saisine Seuil 5000 m2

 Carte OD de zonage archéologique pour la commune de Raimbeaucourt

2.4 LES RESEAUX

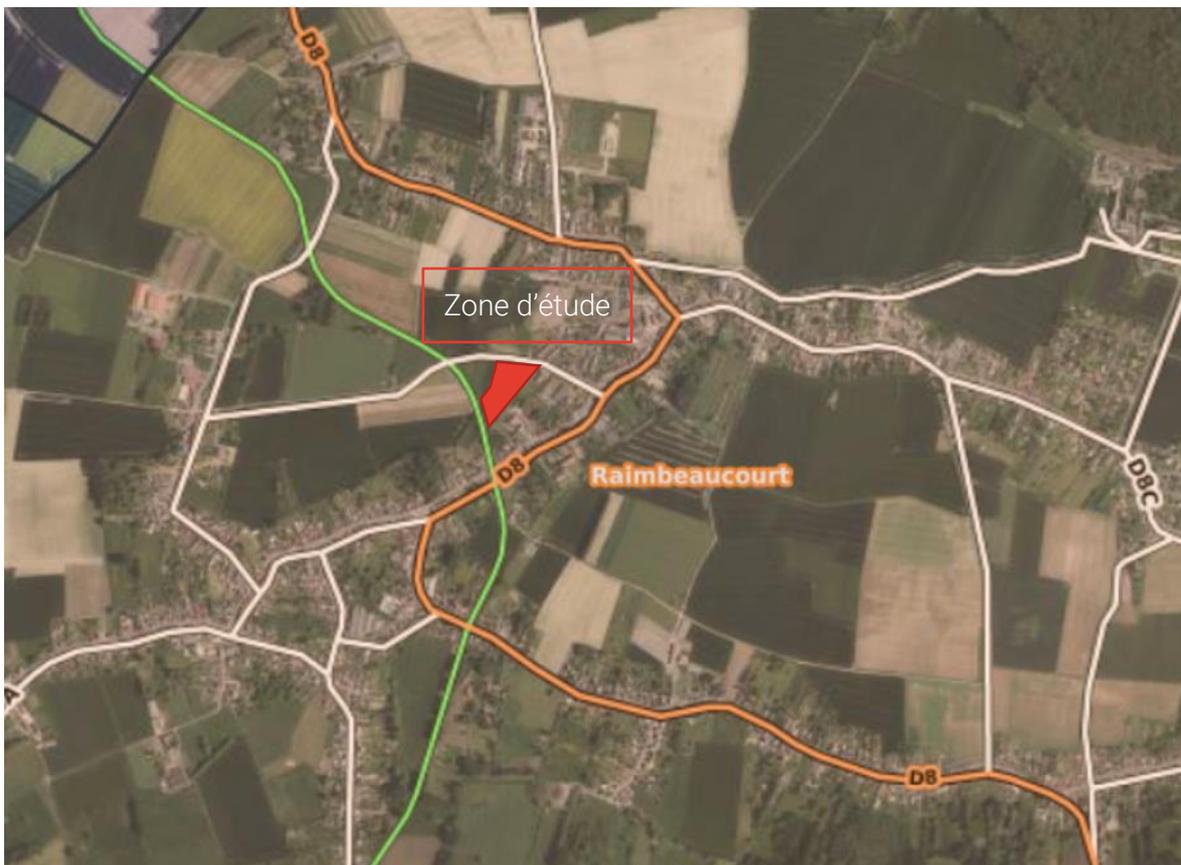
Cinq concessionnaires exploitent les réseaux à proximité du site :

- ENEDIS (électricité)
- GRDF (canalisation de gaz)
- SNCF Réseau Nord Pas de Calais chez Groupe NAT
- NOREADE (réseau d'eau potable)
- ORANGE (réseau de télécommunication)

2.5 DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES EXISTANTES

2.5.1 LE RESEAU ROUTIER

L'accès à la parcelle de projet se fait par le prolongement de la rue Juliot Curie vers l'Ouest. Vers l'Est, cette rue dessert directement l'un des axes principaux de la commune : la rue Jules Ferry (D8). Au Sud-Ouest se trouve une voie verte menant à la commune limitrophe de Moncheaux.



Réseaux routiers et chemins à proximité du site. Source : Géoportail/Verdi

2.5.2 LES TRANSPORTS COLLECTIFS



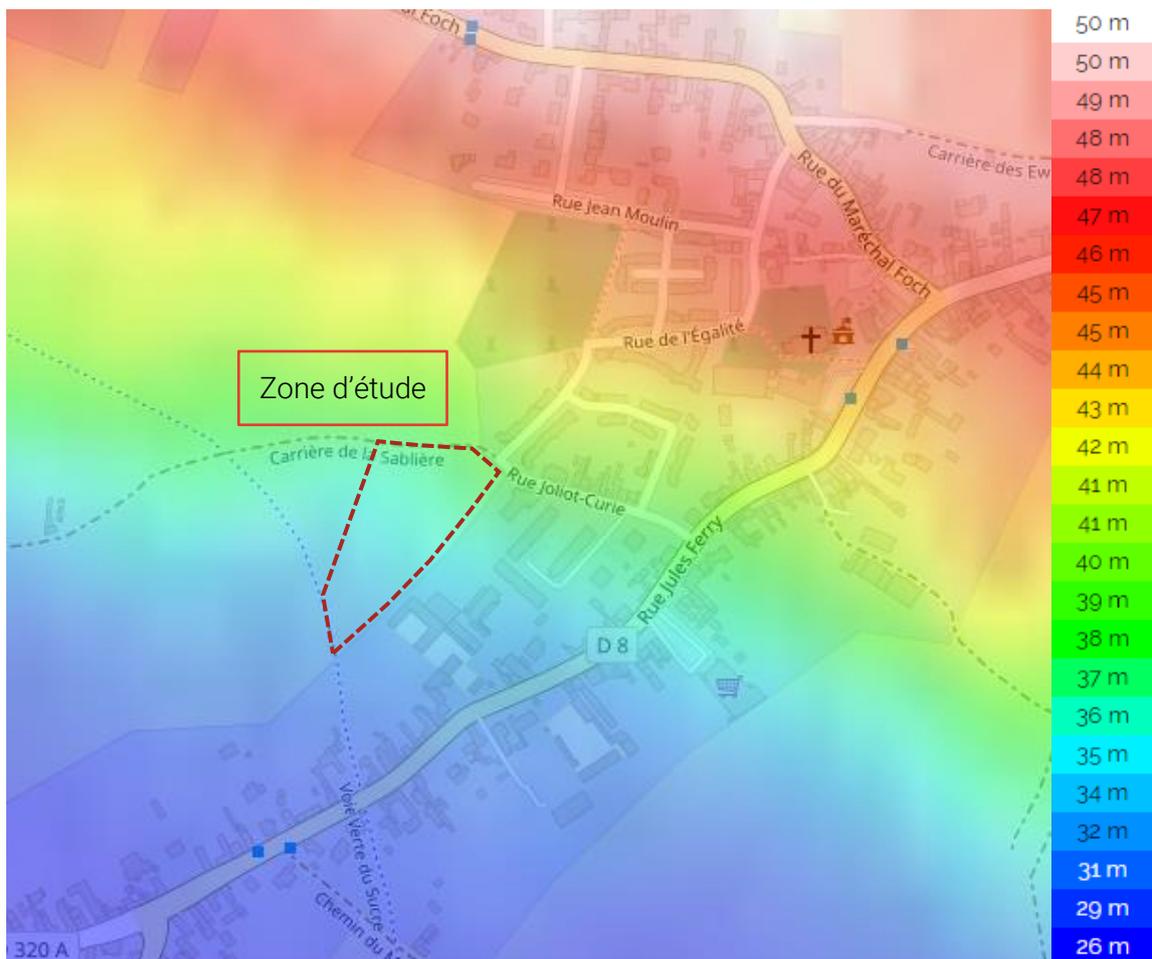
Réseau de bus du Douais. Source : Évéole.com

Le réseau de transport et commun est exploité par Évéole (réseau du Douais). Raimbeaucourt est desservie par les lignes 6 et 7 permettant de se rendre au centre-ville de Douai. Dans la commune limitrophe de Leforest se situe une gare ferroviaire. La ligne de train relie la Gare de Douai et la gare Lille-Flandres.

2.6 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

2.6.1 TOPOGRAPHIE

Le site d'étude présente un dénivelé non négligeable : 38m d'altitude au Nord de la parcelle, 31m au Sud soit une différence de 7m. Sachant qu'environ 200m séparent les limites parcelaires Nord et Sud, la pente peut être estimée en moyenne à 3,5%



Carte topographique du site d'étude. Source : topographic-map.com

2.6.2 SOL ET SOUS-SOL

Le site d'étude se positionne sur un sol de sables d'Ostricourt du Landénien et d'argiles d'Orchies de l'Yprésien.



Extrait de la carte géologique 1/50 000. Source : infoterre.brgm.fr

2.6.3 CLIMAT

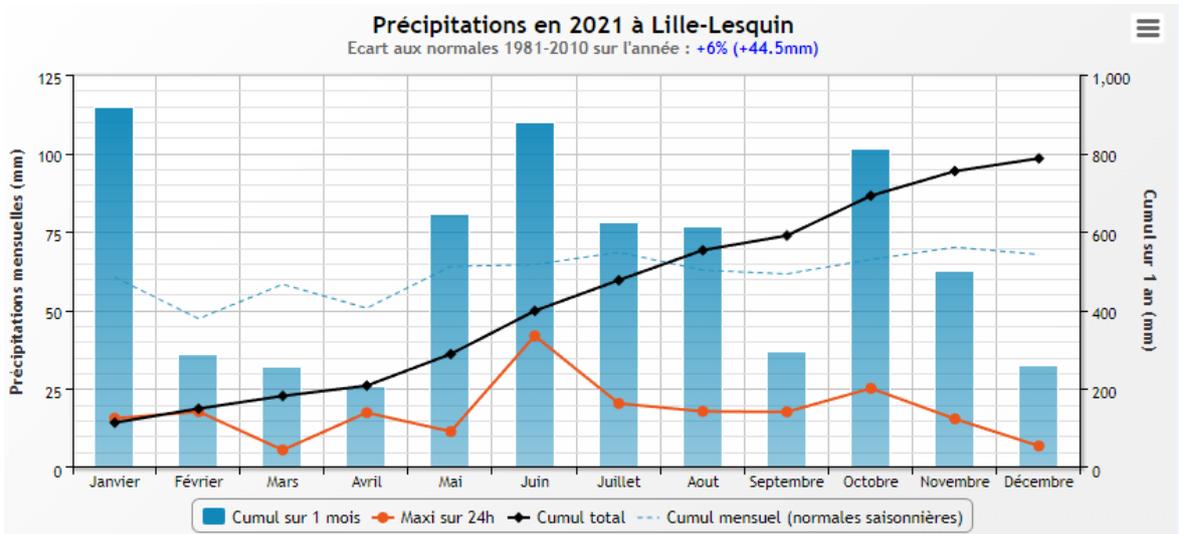
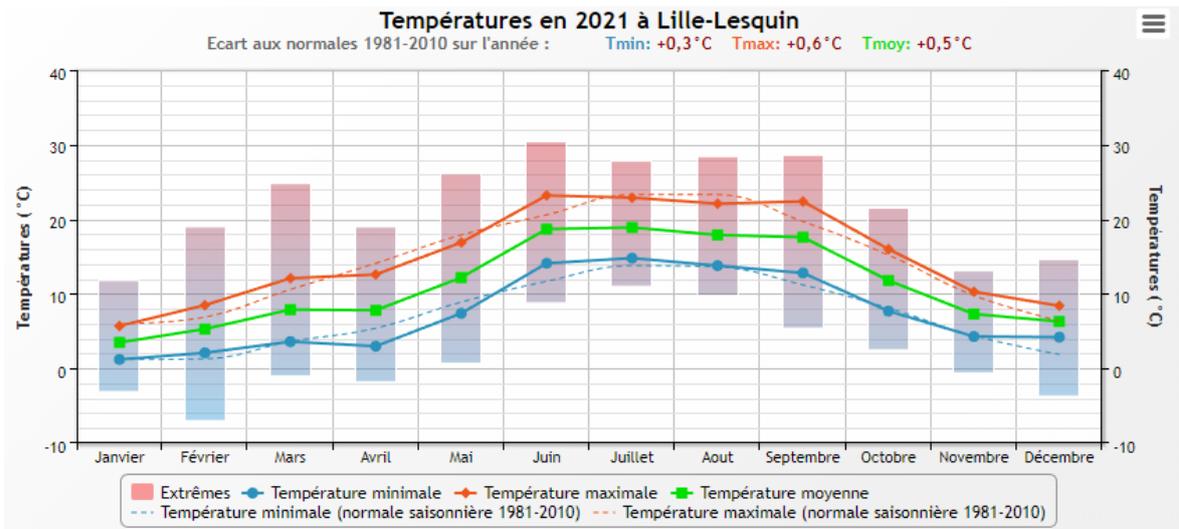
Le climat de la commune comme celui de la région est un climat océanique dégradé. Les données communiquées sont issues d'infoclimat.fr, d'après la station météorologique de Lille-Lesquin (59), sur la période 1981-2020.

Les températures

La température moyenne annuelle sur cette période est de 11,2°C. Les étés sont globalement frais et les hivers plutôt doux.

Les précipitations

Le cumul moyen annuel des précipitations sur cette période est de 787 mm.



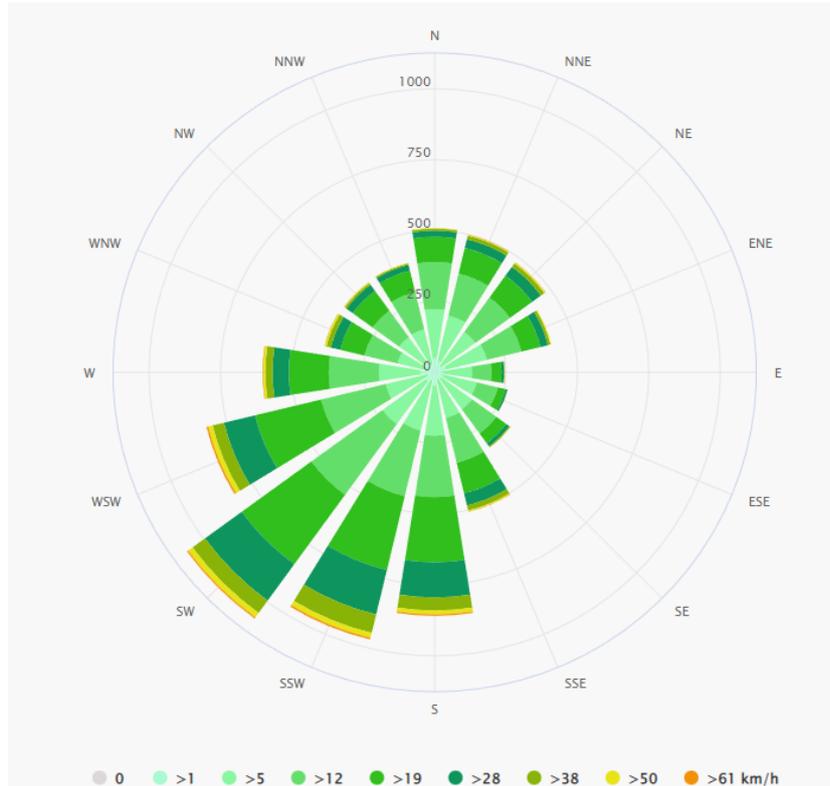
Diagrammes des températures et précipitations de l'année 2021 à Lille-Lesquin. Comparatif avec les normales annuelles 1981-2010. Source : Infoclimat.fr

L'ensoleillement

Le concepteur sera vigilant quant aux surchauffes de la façade Sud devra être géré en été ainsi que l'ensoleillement rasant du matin et du soir.

Les vents

Les vents proviennent majoritairement du secteur Ouest/Sud-Ouest et les vents froids du secteur Nord-Est. Le concepteur sera vigilant à ne pas positionner l'entrée de la nouvelle construction dans les axes des vents froids et des vents dominants ou à s'en protéger.



Vents dominants à Raimbeaucourt. Source : meteoblue.com

2.7 LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

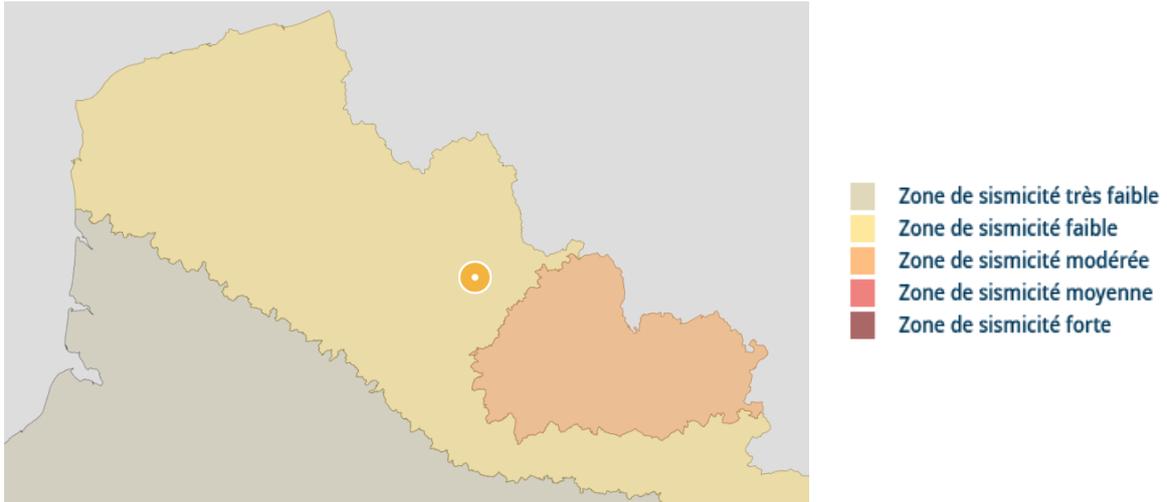
2.7.1 SEISME

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Les informations relatives aux risques sismiques sont disponibles sur le site sur georisque.gouv.fr/.

La commune de Raimbeaucourt est située en **zone 2 - faible**. Elle n'est d'ailleurs pas soumise à un plan de prévention des risques sismiques (PPRI). Le bâtiment est classé en **catégorie d'importance III** (ERP catégorie 1), les futures réalisations devront être conformes aux réglementations de l'Eurocode 8.



Zonage de la sismicité du Nord-Pas-de-Calais. Source : geoportail.gouv

	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2	aucune exigence			Eurocode 8 ³ $a_g=0,7 \text{ m/s}^2$
Zone 3	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5	CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

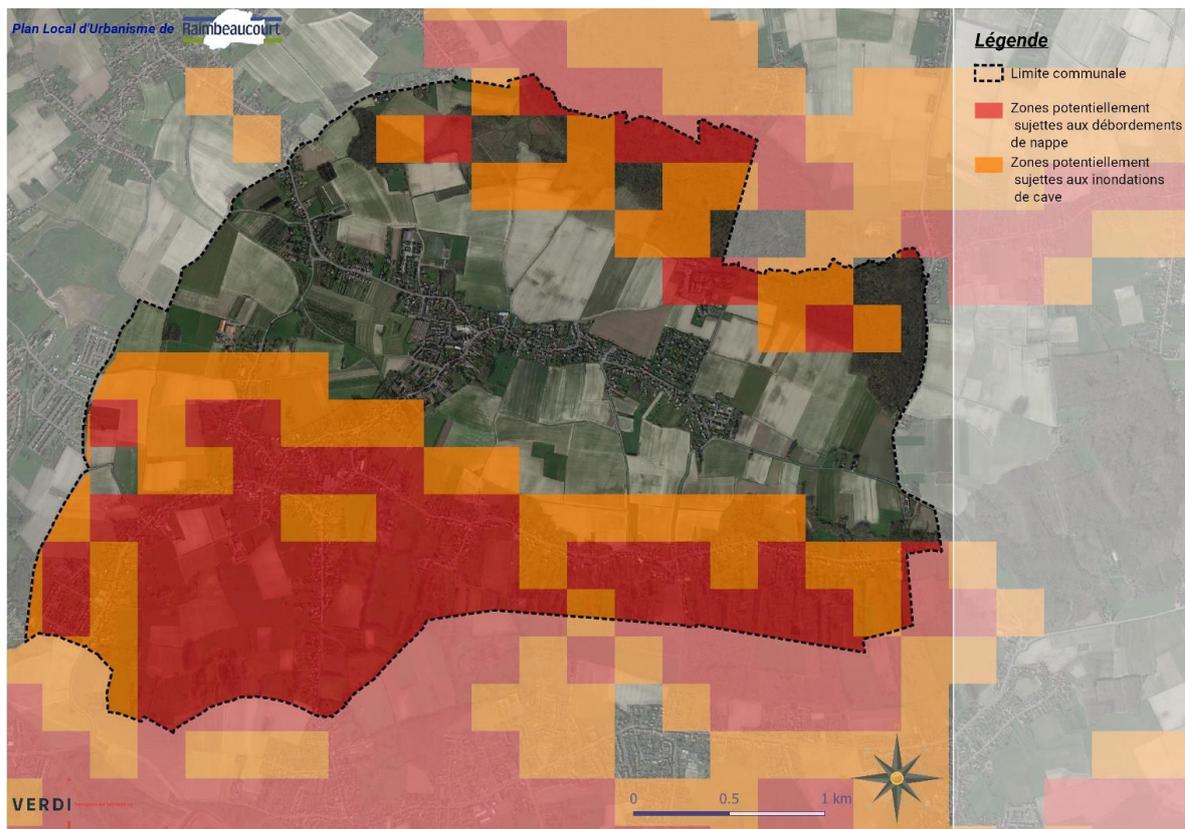
Catégorie d'importance	Description
I	 <ul style="list-style-type: none"> Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.
II	 <ul style="list-style-type: none"> Habitations individuelles. Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5. Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m. Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, $h \leq 28 \text{ m}$, max. 300 pers. Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes. Parcs de stationnement ouverts au public.
III	 <ul style="list-style-type: none"> ERP de catégories 1, 2 et 3. Habitations collectives et bureaux, $h > 28 \text{ m}$. Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes. Établissements sanitaires et sociaux. Centres de production collective d'énergie. Établissements scolaires.
IV	 <ul style="list-style-type: none"> Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public. Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie. Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne. Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise. Centres météorologiques.

Classification des exigences face aux risques sismiques. Source : ain.gouv.fr

2.7.2 INONDATION

La commune de Raimbeaucourt n'est ni concernée par le TRI de Douai, ni soumise à un plan de prévention des risques inondation (PPRI) ni à un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

En revanche, une partie de Raimbeaucourt est aujourd'hui potentiellement sujette à des remontées de nappes. La partie sud de la commune est la plus impactée. En effet l'ensemble de la partie sud est classée « potentiellement sujettes aux débordements de nappe » et « potentiellement sujettes aux inondations de cave ». La partie nord est également impactée mais en dehors du tissu urbain. Notre zone de projet ne se situe pas dans ces zones à risques.



Carte des risques d'inondation de caves et de remontées de nappes. Source : VERDI

Il n'existe pas de cartographie précise des risques technologiques liés à la présence d'engins de guerre dans le département, toutefois, le service de déminage d'Arras a mis en évidence des zones particulièrement sensibles, il s'agit des secteurs de Douai, Lille-sud, Armentières, Bailleul, Dunkerque et Cambrai.

Le territoire de Raimbeaucourt fait partie d'un secteur sensible identifié par le service de déminage d'Arras. Une attention particulière doit donc être apportée lors de travaux pouvant amener à des découvertes.

2.7.7 RISQUE INDUSTRIEL

Les bases de données BASIAS et BASOL ne recensent aucun site sur la commune

Deux installations classées à la protection de l'environnement (ICPE) sont présentes sur la commune, il s'agit de deux élevages de porc :

- Geudin Sébastien dont le régime en vigueur est l'enregistrement
- EARL Geudin dont le régime en vigueur est l'enregistrement

Les installations sont situées à l'ouest de la commune, à proximité du tissu urbain.

La commune est également traversée par deux canalisations dangereuses d'hydrocarbures et de produits chimiques, mais restent à l'écart du tissu urbain. Une canalisation de matière dangereuse achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, de sites de stockage ou de chargement.



Carte montrant l'emplacement des canalisations de produits dangereux. Source : BRGM

Aucun sol ni site pollué n'a été recensé dans un rayon de 500 m autour du site d'étude. Aucune installation nucléaire ne se trouve à moins de 20 km du site.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 059-215904897-20230413-DCM_20230407_01-DE



3 FONCTIONNEL

3.1 DEFINITION DES BESOINS FONCTIONNELS

3.1.1 L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

L'organigramme présenté ci-après décrit les besoins relationnels entre les différentes entités et entre les différents locaux. Les besoins sont donc exprimés en termes de relations fonctionnelles que le candidat devra s'efforcer de respecter. Il ne s'agit en aucun cas d'un concept d'implantation.

L'organigramme présente :

- les proximités des locaux au sein de chaque entité,
- les proximités des différents pôles entre eux et avec les locaux spécifiques intervenant dans le fonctionnement général du bâtiment.

Les concepteurs devront respecter l'ensemble des proximités énoncées afin de faciliter l'usage futur du bâtiment (flux, organisation, activité, ...). Le concepteur devra aussi prévoir l'organisation des locaux et les dispositions nécessaires pour une future extension possible du bâtiment pour accueillir le club-house pour le basketball.

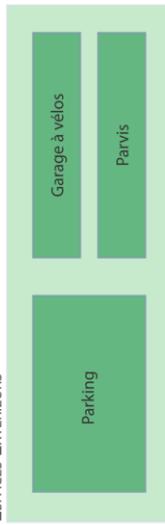
Deux espaces contigus marquent une contiguïté immédiate : communication entre deux locaux, locaux en enfilade, etc.

Une liaison de proximité marque un voisinage : locaux non regroupés mais facilement accessibles par une circulation (verticale ou horizontale).

Construction d'une nouvelle salle de sports à Raimbeaucourt
Organigramme fonctionnel - Février 2023

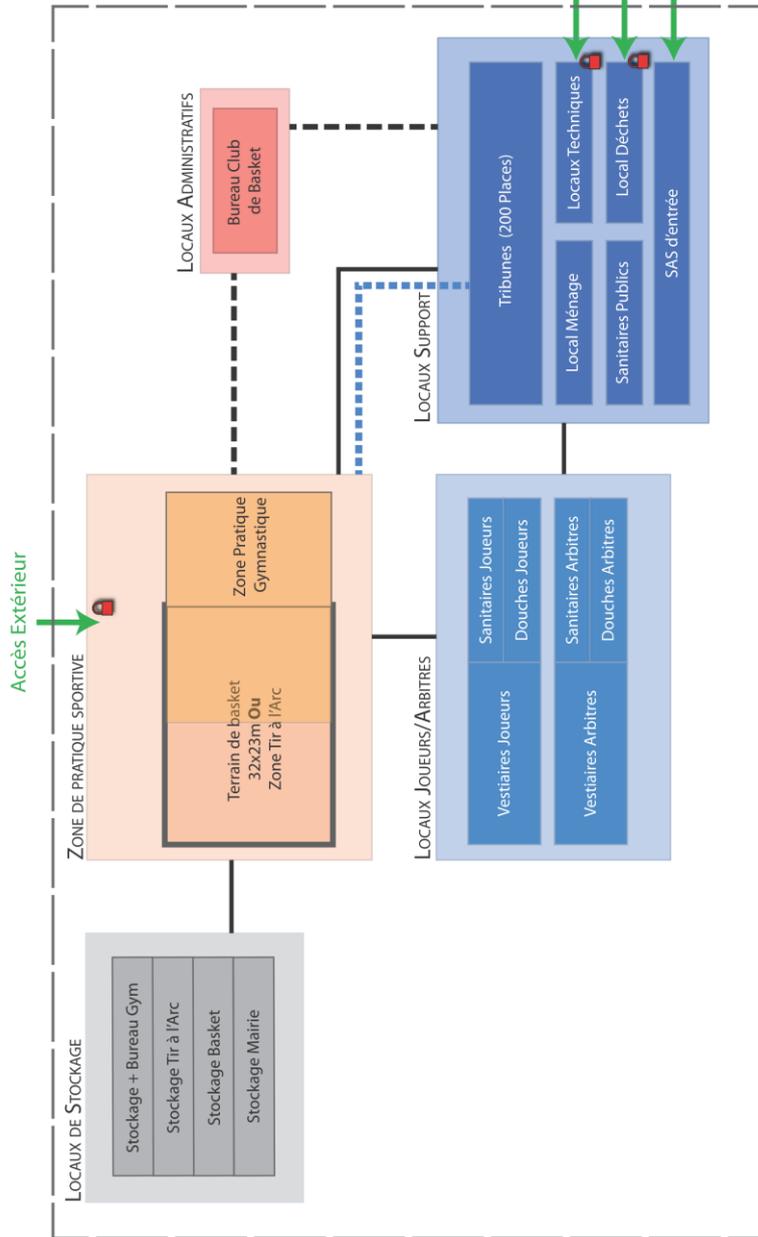


ESPACES EXTÉRIEURS



Légende

- Espaces contigus
- Accès
- Liaison directe
- Liaison de proximité
- Liaison visuelle
- Contrôle renforcé des accès



3.1.2 LE TABLEAU DES SURFACES

Les surfaces indiquées dans les tableaux ci-après sont des surfaces utiles. Il s'agit de surfaces nécessaires à la mise en place d'une activité, elles n'intègrent donc pas :

- les surfaces de circulations ;
- les surfaces des locaux techniques ;
- les surfaces liées à l'encombrement des structures.

Les dégagements et circulations

Les dimensions minimales des circulations et des dégagements devront respecter les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le concepteur privilégiera la simplicité et la lisibilité des circulations générales ainsi que la qualité de la signalisation interne. Les longs linéaires de couloirs seront évités, et les angles seront adoucis pour des raisons de sécurité.

Les différents flux doivent être organisés de sorte à éviter les croisements dommageables à la sécurité, à l'hygiène, au confort, ...

	N° local	Fonction	Effectifs	Nb	Surfaces Utiles Projetées		
					SU Uni.	SU Tot.	Total
A - ZONE DE PRATIQUE SPORTIVE	A	ZONE DE PRATIQUE SPORTIVE					970m²
	A.1	Terrain de Basket avec mur de cibles latéral		1	720m ²	720m ²	
	A.2	Zone de pratique de la gymnastique		1	250m ²	250m ²	
	Sous-total						970m²
B - LOCAUX JOUEURS ET ARBITRES	B	LOCAUX JOUEURS ET ARBITRES					90m²
	B.1	Vestiaires joueurs	12	2	15m ²	30m²	
	B.2	Douches Joueurs	12	2	6m ²	12m²	
	B.3	Sanitaires joueurs	12	2	8m ²	16m²	
	B.4	Vestiaires Arbitres	2	2	8m ²	16m²	
	B.5	Douches Arbitres	2	2	4m ²	8m²	
	B.6	Sanitaires Arbitres	2	2	4m ²	8m²	
Sous-total						90m²	
C - LOCAUX ADMINISTRATIFS	C	LOCAUX ADMINISTRATIFS					12m²
	C.1	Bureau Club de Basket		1	12m ²	12m²	
Sous-total						12m²	

E - LOCAUX SUPPORT ET VESTIAIRES	E LOCAUX SUPPORT					196m ²	
	E.1	SAS d'entrée		1	20m ²	20m ²	
	E.3	Zone Tribunes	200	1	80m ²	80m ²	
	E.4	Sanitaires Publics H/F		1	33m ²	33m ²	
	E.5	Locaux techniques		1	50m ²	50m ²	
	E.6	Local déchets		1	8m ²	8m ²	
	E.7	Local Ménage		1	5m ²	5m ²	
	Sous-total					196m²	

F - LOCAUX DE STOCKAGE	F LOCAUX DE STOCKAGE					85m ²	
	F.2	Stockage Écoles		1	5m ²	5m ²	
	F.3	Stockage Basket		1	20m ²	20m ²	
	F.4	Stockage Tir à l'Arc		1	10m ²	10m ²	
	F.5	Stockage Gym		1	50m ²	50m ²	
	Sous-total					85m²	

G - ESPACES EXTERIEURS	G ESPACES EXTERIEURS					550m ²	
	G.1	Parvis		1	30m ²	30m ²	
	G.2	Parking		20	25m ²	500m ²	
	G.3	Garage à vélo		1	20m ²	20m ²	
Sous-total					550m²		

TOTAL SURFACES UTILES 1353m²
(hors espaces extérieurs)

3.1.3 LES PRINCIPALES FONCTIONS

A Zone de pratique sportive : comprenant un terrain de basket avec mur de cibles latéral et une zone dédiée à la pratique de la gymnastique (agrès fixes)

B Locaux joueurs et arbitres : comprenant vestiaires, douches et sanitaires des arbitres et joueurs

C Locaux administratifs : comprenant un bureau pour le club de basket

E Locaux support : comprenant un SAS d'entrée, zone tribunes, sanitaires public H/F, locaux techniques, local déchets, local ménage

F Locaux de stockage : comprenant des locaux de stockage pour le matériel utilisé par les écoles, le club basket, le club de tir à l'arc et le club de gymnastique.

G Espaces extérieurs : comprenant le parvis, un parking et un garage à vélo

3.1.4 DESCRIPTION DES ESPACES INTERIEURES

A Zone de pratique sportive

A.1 et A.2 Terrain de basket avec mur de cibles latéral et Zone de pratique gymnastique

Le terrain de sport occupera la majorité de la surface de la salle de sport.

- **Basket**: Le terrain (au même titre que la salle) doit pouvoir être **au minimum** homologué par la Fédération Française de Basket en niveau régional (28mx15m) d'espace d'évolution, surface à laquelle il convient d'ajouter l'espace technique dédié à la table de marque, aux bancs des remplaçants etc.) afin d'accueillir des compétitions de niveau Régional
- **Le tir à l'arc** : La zone de tir sera de 18 + 5m de recul qui sera **la largeur du terrain de basket**. Emprises des cibles sur deux modules de 7.5m = 15m dans **la longueur du terrain de Basket**
- **Gymnastique** : la zone de pratique a été dimensionné pour 3 barres asymétriques et 2 poutres placées de manière fixe, le reste sera mobile et prendra une emprise sur le terrain de basket avec le matériel stocké de la gymnastique. (dimension : 25x10x6m ceci a été calculée à partir de l'encombrement des agrès FFGym)

Ainsi, le terrain doit pouvoir être modulé en fonction de l'activité sportive choisie.

Le marquage au sol sera centré au niveau de la table des marques et des tribunes avec en priorité le marquage du basket.

Le concepteur devra veiller à mettre en place un revêtement de sol résistant et adapté aux différents usages pratiqués dans cet espace, et notamment au déplacement de charges lourdes.

B Locaux joueurs et arbitres

B.1 à B.3 Vestiaires/Douches/Sanitaires Joueurs

Les vestiaires joueurs seront accessibles directement depuis l'aire de jeu. Ils pourront accueillir chacun 12 personnes. On retrouvera dans chaque vestiaire joueur, des douches avec au moins 6 douches collectives, un espace de déshabillage aménagé, un espace avec des vasques

Les sanitaires comporteront deux cabinets d'aisance dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ils devront être conformes aux règlements de la fédération de basketball.

B.4 à B.6 Vestiaires/Douches/Sanitaires Arbitres

Chaque vestiaire arbitre comprendra 1 douche et 1 sanitaire PMR.

Ils devront être conformes aux règlements des fédérations sportives.

C Locaux administratifs

C.1 Bureau Club de Basket

Ce bureau destiné au club de basketball. Ce local de 12m² devra contenir des armoires fermées à clé et un bureau.

E Locaux support

E.1 SAS d'entrée

Le hall d'entrée devra être facilement identifiable depuis l'extérieur. Le hall d'accueil accessible à tous sera un espace d'accueil, d'attente et d'orientation des spectateurs. Il doit pouvoir donner accès aux sanitaires publics.

L'accès vers/depuis les tribunes devra être aussi simple, rapide et directe que possible.

Espace agréable et lumineux, il sera composé de différentes zones bien distinctes (attente, circulation, informations, ...) et distribuera rapidement les flux grâce à des dégagements importants, voire à une circulation verticale.

E.3 Zones tribunes

Cette zone est dédiée à l'installation de tribunes d'une capacité minimale de 200 spectateurs.

Les tribunes seront rétractables afin de pouvoir optimiser les surfaces lors d'évènements.

Les accès vers/depuis le hall d'accueil du public devront être aussi simples, rapides et directs que possible. En aucun cas les spectateurs ne pourront traverser le terrain.

E.4 Sanitaires publics H/F

Les sanitaires seront à proximité du hall d'accueil, et des tribunes. Ils devront être identifiables et accessibles facilement et par tous. Les sanitaires seront séparés Hommes/Femmes avec 4 cabinets d'aisance chacun. Un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite sera prévu.

E.5 Locaux techniques

Les locaux techniques intégreront la chaufferie, le TGBT et la ventilation

Pour la chaufferie, elle sera facilement accessible par le personnel de maintenance.

La ventilation sera facilement accessible par le personnel de maintenance et bien dimensionné.

Le local électrique sera dimensionné pour accueillir le TGBT.

La centrale de sécurité incendie sera adaptée au classement de l'établissement.

E.6 Local déchets

Ce local sera utilisé pour le stockage des déchets avant enlèvement. Il sera facilement accessible depuis l'extérieur (traversant avec accès direct vers l'extérieur).

Ce local sera clos, très aéré et équipé d'un point d'eau pour le nettoyage et la désinfection. Les portes seront adaptées à la taille des containers. Le nombre de poubelles sera adapté au tri sélectif en vigueur dans la commune.

E.7 Local ménage

Cet espace servira au stockage des produits et chariots d'entretien. Il sera positionné de manière centrale afin d'éviter les longs cheminements.

Cet espace sera équipé d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

F Locaux de stockage

F.2, F.3, F.4 et F.5 Stockage

Les 4 locaux de rangement du matériel sportif auront chacun une fonction différente :

- 1 local basket sera pour stocker du matériel de basket et sera à proximité de la zone pratique sportive.
- 1 local école sera pour stocker du matériel de l'établissement et sera à proximité de la zone pratique sportive.
- 1 local tir à l'arc sera pour stocker le matériel (cible, flèches...) et sera à proximité de la zone pratique sportive.
- 1 local gym sera pour stocker le matériel de gymnastique (tapis de sol, poutre...) et sera à proximité de la zone pratique sportive.

Les ouvertures de ces locaux seront suffisamment larges et hautes pour faciliter le déplacement et la manipulation des chariots de transport des équipements sportifs ou matériel de gym spécifique.

Les locaux seront sécurisés, verrouillables, et dotés d'un revêtement antidérapant et résistant aux poinçonnements et aux chocs des gros chariots. Ces locaux seront pourvus d'un plafond en béton brut peint ou d'un faux-plafond résistant aux chocs.

G Espaces extérieurs

Les abords de la salle devront être aménagés pour permettre les différents accès (piétons, véhicules de secours, accès techniques).